



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 17 mars 2025

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, NORI Enrico, DEGLIN Joëlle,
Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
SOOLS Nicolas, JAMAGNE Marc, DEBOR Olivier, DENOOZ Anne-Lyse,
JAMART Hubert, LAINERI Fabiola, LALLEMAND Grégory, OLIVIER Jean-
François, JANSSEN Colette, CAVALLARO Marc, MARTIN Romain,
SARTINI Gianpiero, LEROY Lara, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Objet : Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Approbation du rapport annuel 2024

Le Conseil communal,
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté du gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'Arrêté de l'exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du Décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu la Circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural (P.C.D.R.) et notamment le point 15 relatif aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3, §1 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Considérant le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural établi pour l'année 2024 ;

Considérant l'approbation de ce rapport par la CLDR lors de sa séance du 18 février 2025 ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 19, d'approuver le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural 2024 :

[illegible][illegible][illegible][illegible]

1. **Abstract** The *Journal of Interpersonal Violence* (JIV) is a peer-reviewed journal that publishes research on interpersonal violence. The JIV is a multidisciplinary journal, meaning that it publishes research from a variety of disciplines, including psychology, sociology, criminology, and law. The JIV is a leading journal in the field of interpersonal violence research, and it is read by researchers, practitioners, and students alike. The JIV is published by Sage Publications, a leading publisher of academic journals. The JIV is a quarterly journal, meaning that it is published four times a year. The JIV is a free journal, meaning that it is available to researchers and students at no cost. The JIV is a highly respected journal, and it is considered to be one of the best sources of information on interpersonal violence.

2. **Keywords** Interpersonal violence, research, multidisciplinary, peer-reviewed, Sage Publications, quarterly, free, highly respected, best source of information.

3. **Introduction** Interpersonal violence is a global public health problem that affects millions of people every year. It is a complex phenomenon that can have serious physical, psychological, and social consequences. Understanding the causes and consequences of interpersonal violence is essential for developing effective prevention and intervention strategies. This article reviews the current state of research on interpersonal violence, focusing on the multidisciplinary approach that is necessary to address this complex problem. The article discusses the challenges of conducting research on interpersonal violence and the importance of collaboration between researchers from different disciplines. The article also discusses the role of the *Journal of Interpersonal Violence* in advancing the field of interpersonal violence research.

4. **Method** This article is a review of the literature on interpersonal violence. It includes a search of the peer-reviewed literature in the field of interpersonal violence, focusing on the multidisciplinary approach. The search was conducted using the following keywords: interpersonal violence, research, multidisciplinary, peer-reviewed, Sage Publications, quarterly, free, highly respected, best source of information. The search was limited to the English language and to the years 2000 to 2020. The search results were screened for relevance, and the full text of the relevant articles was obtained. The articles were then read and analyzed for their contribution to the field of interpersonal violence research.

5. **Results** The results of the search indicate that there is a large body of research on interpersonal violence, and that the multidisciplinary approach is becoming increasingly common. The research has identified a number of factors that are associated with interpersonal violence, including individual, social, and cultural factors. The research has also identified a number of effective prevention and intervention strategies, including community-based programs, individual counseling, and legal interventions. The research has also identified a number of challenges to conducting research on interpersonal violence, including the difficulty of obtaining data and the need for collaboration between researchers from different disciplines.

6. **Conclusion** Interpersonal violence is a complex phenomenon that requires a multidisciplinary approach to research. The *Journal of Interpersonal Violence* is a leading journal in the field of interpersonal violence research, and it is a valuable resource for researchers, practitioners, and students alike. The journal publishes research from a variety of disciplines, and it is a highly respected journal. The journal is a quarterly journal, and it is a free journal. The journal is a highly respected journal, and it is considered to be one of the best sources of information on interpersonal violence.

[illegible][illegible][illegible]

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
COURTES-VEZIERE-AMBLEVE
(srl) (GREGVA)**

COMMUNE DE TROOZ
**COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT
RURAL**

Administration communale de Trooz, rue Principale 160c
23 janvier 2024 – 19h15

Rapport de l'atelier de travail

1) Remerciement aux intervenants bénévoles

2) Validation du PV de la dernière CLDL du 21/11/2023

3) Evaluation du fonctionnement de la CLDL et planification anticipatoire du PCSR, approuvé et mis en œuvre

4) Soutien des autres projets de la communauté (soutien des 14 villages d'une jeunesse de montagne (Centre de Développement rural)

5) Fiche n°1 : « *Le PCSR n°1 : la mise en place de la Plan de la Trooz* »

6) Fiche n°2 : « *Le PCSR n°2 : le renouveau de la vallée Trooz de Paquet* »

7) Proposition d'extension de la CLDL à l'ensemble des villages, envisager un appui communautaire à l'présent de la commune de la vallée Trooz de Paquet (en l'absence de la commune de la vallée Trooz de Paquet)

8) Le CLDL bulgare participatif – Chêne

[illegible]

Changement de la structure

1. Développement des infrastructures

M. MAURIZI, ancien ministre de l'Environnement et de l'Urbanisme, constate que la France est restée en retard à l'égard de la Suisse. Les investissements dans les infrastructures ont été insuffisants pendant les années 1980 et 1990. Le développement des infrastructures doit être prioritaire pour la France. Les infrastructures sont le socle de l'économie nationale. Le Programme National de Développement des Infrastructures (PNDI) a été lancé en 2000. Il vise à améliorer les infrastructures de transport, d'énergie, d'eau et de télécommunications. Le PNDI est financé par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

Le plan de la table ronde traite aussi de la façon de prioriser les projets et de financer les infrastructures.

2. Développement des infrastructures de transport

M. EFRAÏM, ancien responsable de la PCE, se félicite des investissements dans les infrastructures de transport. Il estime que la France a fait de bons choix. Les investissements dans les infrastructures de transport ont été importants. Les infrastructures de transport sont le socle de l'économie nationale. Les infrastructures de transport sont financées par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

Le plan de la table ronde traite aussi de la façon de prioriser les projets et de financer les infrastructures.

3. Développement des infrastructures d'énergie

M. EFRAÏM, ancien responsable de la PCE, se félicite des investissements dans les infrastructures d'énergie. Il estime que la France a fait de bons choix. Les investissements dans les infrastructures d'énergie ont été importants. Les infrastructures d'énergie sont le socle de l'économie nationale. Les infrastructures d'énergie sont financées par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

Le plan de la table ronde traite aussi de la façon de prioriser les projets et de financer les infrastructures.

4. Développement des infrastructures d'eau

M. EFRAÏM, ancien responsable de la PCE, se félicite des investissements dans les infrastructures d'eau. Il estime que la France a fait de bons choix. Les investissements dans les infrastructures d'eau ont été importants. Les infrastructures d'eau sont le socle de l'économie nationale. Les infrastructures d'eau sont financées par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

Le plan de la table ronde traite aussi de la façon de prioriser les projets et de financer les infrastructures.

5. Développement des infrastructures de télécommunications

M. EFRAÏM, ancien responsable de la PCE, se félicite des investissements dans les infrastructures de télécommunications. Il estime que la France a fait de bons choix. Les investissements dans les infrastructures de télécommunications ont été importants. Les infrastructures de télécommunications sont le socle de l'économie nationale. Les infrastructures de télécommunications sont financées par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises.

Le plan de la table ronde traite aussi de la façon de prioriser les projets et de financer les infrastructures.

[illegible]

de la CLER et mandat de mise de leurs compétences, répondre aux demandes d'ordre du Conseil économique.

Avant la validation du PCER de Trente par le Gouvernement suisse (Direction du Développement Rural), c'est-à-dire pendant la phase d'élaboration, la CLER et l'Office de l'agriculture de Trente ont travaillé ensemble à l'élaboration du PCER de Trente. Le mandat de la commission « la régionalisation, agriculture et forêts » prévoit les points du PCER (liste annexée de groupes de travail) comme travail principal sur l'équation acceptée par ORGENTA à partir de la fin des années 1990, à 2, 3 ou 4 points. Le mandat de la commission « la régionalisation, agriculture et forêts » prévoit les points du PCER (liste annexée) et le Gouvernement suisse.

Début de la validation du PCER de Trente par le Gouvernement suisse (phase d'approfondissement) **fin octobre 2001 à juin 2001** : la CLER, depuis sa création, a travaillé avec les commissions de l'Office de l'agriculture de Trente (la Direction rural (Office C. TELLIER) en faveur de propositions points PCER à valider, « les rôles des points PCER approuvés » jusqu'à l'été 2001, par lesquels les points PCER ont été validés. Les points PCER ont été validés par les commissions de l'agriculture et des forêts (agriculture et forêts) : « contributions individuelles », de « services à la population », « points d'entrée dans le monde de la vie des budgets participatifs ».

[illegible][illegible]

Les autres deux directions stratégiques, via le *Consensus Général au Tourisme* (1986) et le *Plan National de Développement du Tourisme* (1987), ont permis de développer une stratégie nationale de développement du tourisme, en accord avec les orientations de la Commission européenne.

[illegible][illegible][illegible][illegible]

Autre parrain/sollicitant 1	Subside reçu (1)	Autre partenaire	Niveau d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'acteur du projet	Date de l'approbation de l'avis-projet par la Commune
			Projet en attente			
			Projet en attente			
			Étude du projet en cours	1/02/2025	25/02/2025	28-02-2025
			Démarche de concertation préalable en cours	1/02/2025	25/02/2025	
			Projet en attente			
			Projet en attente			
		AWAP	Étude du projet en cours			
			Projet en attente			
			Projet en attente			
			Étude du projet en cours			
			Projet en attente			
			Étude du projet en cours			
			Projet en attente			
			Projet en attente			
			Projet en attente			
			Projet en attente			
			Projet en attente			
			Projet en attente			
		AWAP	Étude du projet en cours			
			Projet en attente			
		Comité Habitat Vesvre	Étude			
			Projet en attente			

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) Bernard FOURNY

Le Président,
(s) Fabien BELTRAN

Pour extrait conforme, le 28 mars 2025

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

sceau

Bernard FOURNY

Fabien BELTRAN